



# ÉLU LOCAL : RADICALISATION ET FAIT RELIGIEUX AU SEIN D'UNE COLLECTIVITÉ OU SUR UN TERRITOIRE, COMMENT RÉAGIR ?

[Animée par M<sup>me</sup> Laurence MARCHAND-TAILLADE, Présidente Forces laïques et M. Pierre CARNICELLI, Psychologue et coach]

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Centrée sur les expériences des stagiaires et leurs interprétations propres de situations vécues, cette formation visera à :
  - prévenir la radicalisation ou gérer au mieux le fait communautaire ou religieux, lorsqu'il est constaté sur un territoire local (ville, département, région...) ou bien au sein des services d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI.
  - créer et s'approprier un cadre propice à l'action.



▶ 1,5 journée



▶ 27 juin (de 13h30 à 18h)  
28 juin (de 8h30 à 16h15)



▶ Paris



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élus territoriaux et Collaborateurs d'élus



EFFECTIF

▶ 7 participants maximum

## CONTENU PÉDAGOGIQUE

### PARTIE 1 : TESTER SES CONNAISSANCES...

**Les travaux commenceront par un questionnaire visant à tester ses connaissances face aux situations suivantes :**

*Que faire en cas de...*

- Prières pendant les horaires de services,
- Aménagement des horaires de piscines pour les femmes,
- Prêt de salle pour les cours de catéchisme,
- Aménagement des horaires pour le Chabat,
- Jeun avec la responsabilité de tierces personnes,
- Requêtes de menus végétariens dans les cantines,

- Prosélytisme sur le lieu de travail,
- Refus de contact physique avec un collègue,
- Refus de collaborer avec une supérieure féminine,
- Port de symboles religieux sur le lieu de travail,
- Port de symboles religieux en tant qu' élu,
- Prières de rue,
- Invitation à prendre la parole dans un lieu de culte,
- Organisation d'un conseil du culte...

**Puis, analyse et débriefing des réponses par les formateurs**

**SUR SIMPLE DEMANDE, CETTE ACTION PEUT ÊTRE ORGANISÉE AU SEIN DE VOTRE COLLECTIVITÉ, SELON UNE DATE FIXÉE À VOTRE CONVENANCE : NOUS CONSULTER**



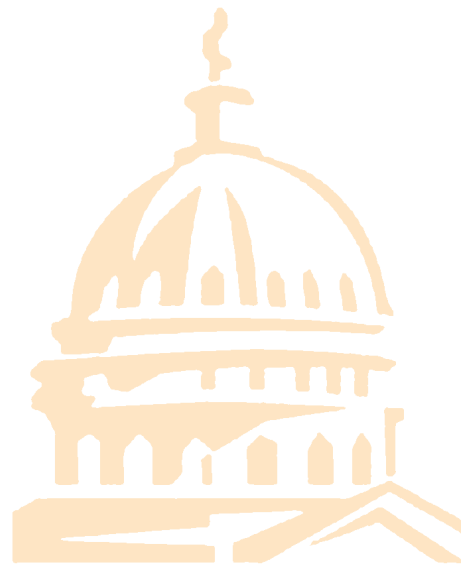
# ÉLU LOCAL : RADICALISATION ET FAIT RELIGIEUX AU SEIN D'UNE COLLECTIVITÉ OU SUR UN TERRITOIRE, COMMENT RÉAGIR ?

## CONTENU PÉDAGOGIQUE (suite)

### PARTIE 2 : NE PAS GÉRER LE FAIT RELIGIEUX : QUELLES CONSÉQUENCES ?

**Rappel du cadre juridique de référence** (loi de 1905 et principaux articles de loi affaissant à la neutralité de l'État, à la gestion et au financement des lieux de culte, au contenu des prêches...).

#### **Dérives sectaires : quelle définition ?**



### PARTIE 3 : SAVOIR SE DOTER D'OUTILS DE TRAITEMENT DU FAIT RELIGIEUX ET DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

#### **Détecter la radicalisation**

- Communication verbale et non verbale

#### **Travailler la prévention en équipe**

- Leadership, transversalité

#### **Diriger son action dans le sens de l'intérêt général**

- Gestion budgétaire
- Actions de l'État et des collectivités locales

#### **Établir des fiches « réflexes »**

- Connaître les indicateurs de risque
- Savoir quand déclencher une action
- Point sur : action adaptée/décalée
- Analyser des pistes pour passer des actions décalées aux actions adaptées

Bilan et synthèse, puis évaluation de la formation

En fin de journée, possibilité de création d'équipes de co-développement et d'équipes projets en fonction des résultats du travail effectué lors de la formation.

**MÉTHODOLOGIE** : exposés interactifs, nombreuses mises en situation individuelles/collectives.

**MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE** : support des formateurs, projection numérique en PowerPoint.